



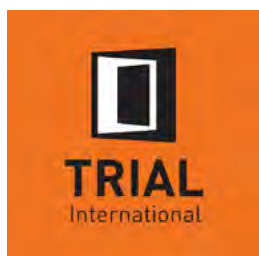
© TRIAL International / Marion Volkman

PILLAGE

WESTWOOD: TRAFIC DE BOIS PRÉCIEUX EN CASAMANCE

DOSSIER DE PRESSE

mars 2020





WESTWOOD : TRAFIC DE BOIS PRÉCIEUX EN CASAMANCE

Entre 2014 et 2017, la Gambie a exporté pour près de 163 millions de dollars de bois de rose, une essence rare et précieuse, à destination de la Chine. Pendant cette période, *Westwood*, une société gambienne vraisemblablement détenue par le ressortissant suisse Nicolae Bogdan Buzaianu et l'ancien Président gambien Jammeh, avait la licence exclusive pour exporter du bois de rose. Le bois qu'elle exportait était abattu illégalement en Casamance voisine où un groupe armé séparatiste combat l'armée sénégalaise depuis des décennies. TRIAL International a déposé une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération contre M. Buzaianu, l'accusant d'avoir pillé du bois de conflit.

Selon la dénonciation pénale déposée par TRIAL International, l'entreprise de l'homme d'affaire suisse Nicolae Bogdan Buzaianu aurait été impliquée dans le commerce illégal de bois précieux entre 2014 et 2017. Durant cette période, la compagnie Westwood Company Ltd – que M. Buzaianu aurait cofondée avec l'ancien Président gambien Yahya Jammeh – possédait le monopole des exportations de bois de rose, un bois tropical précieux. Or les réserves gambiennes de cette essence étant presque épuisées, l'essentiel de ce bois était en réalité importé depuis la Casamance, une région du Sénégal à la frontière sud de la Gambie. Depuis plusieurs décennies, de grandes portions de cette région sont aux mains d'un groupe armé, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC).

« Exploiter des ressources naturelles issues d'une zone de conflit porte un nom : il s'agit de pillage. Et aux yeux du droit international humanitaire, le pillage constitue un crime de guerre », a déclaré Montse Ferrer, Conseillère juridique senior et Coordinatrice responsabilité des entreprises de TRIAL International. « Malgré les nombreux cas de pillage, avérés et documentés, pas une seule condamnation n'a été prononcée depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. »

TRIAL International a déposé une dénonciation pénale pour pillage contre M. Buzaianu en juin 2019. « Nous avons attendu jusqu'à ce jour pour la rendre publique, car nous voulions donner à l'autorité de poursuite pénale le temps nécessaire pour examiner les preuves et prendre des mesures décisives à l'encontre de M. Buzaianu. Nous espérons que ces mesures ont été prises et que le Ministère public de la Confédération enquête sur la question », a ajouté Montse Ferrer.

LA DÉFORESTATION AU PROFIT D'UN GROUPE ARMÉ

L'importance du trafic de bois est telle que certaines estimations indiqueraient une perte pour le Sénégal équivalente à 40 000 hectares de forêt par an, dont plusieurs dizaines d'hectares perdus en raison de l'exploitation illégale de bois de rose qui sévit en Casamance. Cette déforestation sélective a entraîné une baisse des précipitations et accentué la désertification de la région. Elle est par ailleurs à l'origine de conflits entre les rebelles et les communautés locales qui ne peuvent plus utiliser les forêts pour assurer des moyens d'existence durables.

L'exploitation illégale de bois précieux est d'autant plus regrettable qu'elle saborde les efforts de reforestation entrepris dans la région. Selon l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), « dans le village de Koudioubé, la restauration de la forêt communautaire a aidé à surmonter les conflits ». L'exploitation forestière illégale a cessé, les fruits et la faune sauvage sont abondants, les populations locales sont à nouveau en mesure de vendre des produits forestiers. Les communautés qui auparavant se battaient entre elles travaillent maintenant ensemble.

Une grande partie du trafic et de la coupe se déroulait ainsi directement sur les territoires occupés par le MFDC depuis près de trente ans. « L'activité illicite de Westwood est d'autant plus grave qu'elle a contribué à un commerce illégal de bois qui a historiquement financé le MFDC. Ce qui est dramatique, c'est que ce commerce a des conséquences néfastes sur la vie des populations locales et contribue directement à la déforestation de la région », a déclaré Jennifer Triscone, Conseillère juridique pour TRIAL International. Le groupe exerce un contrôle de fait sur la filière du bois précieux, et ce en délivrant des autorisations pour la coupe ainsi que des permis de transport, ou en assurant la sécurité de ce dernier. Les rebelles exploitent et vendent illégalement le bois issu de feuillus précieux pour acheter des armes : un commerce illégal alimenté par la demande du marché mondial des bois feuillus tropicaux. |

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact médias:

Jean-Marie Banderet
media@trialinternational.org
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
@trial

CONTENU DU DOSSIER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉSENCE DU MFDC EN CASAMANCE [carte]

RÉSUMÉ DE L'AFFAIRE

BASES DE LA DÉNONCIATION

LE PARCOURS DU BOIS SÉNÉGALAIS

« L'IVOIRE DE LA FORÊT »

page 3

page 4

page 6

page 6

page 7

page 7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉSENCE DU MFDC EN CASAMANCE

Dakar

SÉNÉGAL

GAMBIE

CASAMANCE (SÉNÉGAL)

Baniul

Légende

- Bande armée, supposée appartenir au MFDC
- Coupes de bois sélectives
- Faction d'Ousmane Niatang Diatta
- Faction de César Atoute Badiate
- Faction de Ibrahima Compass Diatta
- Faction de Lamarane Sambou
- Faction de Paul Bassène
- Faction de Salif Sadio
- Faction du MFDC non-spécifiée

CASAMANCE BORDERIE DELIVRATION 2014

NO: de Voiture: BIL 4 7 7 8 J

Nombre de colis: 15

Nature de Marchandises: S m

Model: RANONE

Destination: COT D'ORNE

Non du Chargeur: Ibourima Badi

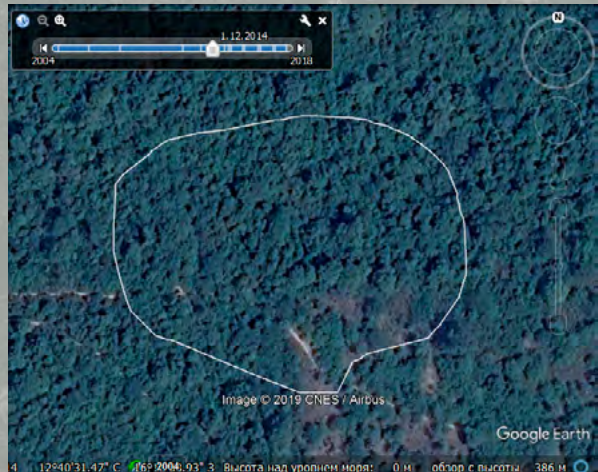
Total du Marchandises: 15

Heure De Depart: 18 h 28 mn

Copie d'un bordereau de livraison émis dans le village de Sambouladiang, dans le district de Diouloulou. Le document n'est pas officiellement estampillé par le MFDC, mais la présence du groupe armé dans ce village est attestée par d'autres preuves contenues dans le dossier.



Entre le 18 avril 2015 et le 17 janvier 2016, les trois grands arbres encore présents en 2015 ont été abattus, sur cette parcelle située au sud-est de Kolonba, dans la forêt de Bignona. ©Google Earth | sélection: Transparent World



Un exemple de déforestation sélective entre le 12 janvier et le 25 novembre 2014 dans la forêt de Tabor. ©Google Earth | sélection: Transparent World

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DE L'AFFAIRE

En juin 2019, TRIAL International a déposé une dénonciation pénale contre le ressortissant suisse **Nicolae Bogdan Buzaianu**, un proche associé de l'ancien Président gambien Yahya Jammeh, pour le pillage présumé de bois de rose sénégalais, une espèce de bois pourtant protégée. Entre juin 2014 et mars 2017, Westwood, une société gambienne détenue par des entités affiliées à M. Buzaianu et par l'ancien Président Jammeh, aurait exporté plus de 315 millions de tonnes de ***Pterocarpus erinaceus*** vers la Chine (pour un montant avoisinant les 163 millions de dollars). Cette espèce précieuse de bois de rose a été récoltée illégalement dans la région voisine de la Casamance où le groupe armé du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) combat l'armée sénégalaise depuis les années 1980. Avec Jammeh comme allié, le MFDC a pu exercer un monopole sur le commerce du bois en Basse-Casamance, en utilisant les profits issus de ce commerce pour financer sa lutte armée.

TRIAL International a déposé une dénonciation pénale devant l'Unité suisse des crimes de guerre. C'est le premier cas déposé en Suisse où des négociants en bois illicite sont accusés de piller des ressources issues de conflit; et si cette affaire aboutit, ce sera la première fois qu'un individu sera condamné pour le pillage de bois et plus généralement pour le pillage

de ressources naturelles. Il s'agit également d'une affaire novatrice dans la mesure où elle vise à utiliser le cadre juridique pénal international existant pour poursuivre des crimes environnementaux, un sous-ensemble de crimes qui restent pour la plupart impunis, notamment en raison de l'absence de régimes juridiques spécifiques applicables. |

BASES DE LA DÉNONCIATION

- Un ressortissant suisse s'est associé à l'ancien Président gambien Yahya Jammeh, accusé par la commission d'enquête gambienne d'avoir volé des millions de dollars de fonds publics, et aurait tiré profit de cette association.
- Le MFDC a exercé un contrôle *de facto* sur le commerce du bois en provenance de Basse-Casamance en délivrant des autorisations d'exploitation ainsi que des permis de transport et en assurant le libre passage aux négociants en bois.
- Westwood a très largement bénéficié de ce commerce, transférant ses bénéfices à des individus et à des sociétés associées à l'ancien Président Jammeh et à M. Buzaianu.
- L'abattage illégal de bois de rose a eu un impact négatif sur les forêts sénégalaises, contribuant à la diminution des précipitations, à la désertification et empêchant ainsi les communautés locales de bénéficier de moyens de subsistance durables.



© TRIAL International / Montse Ferrer

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

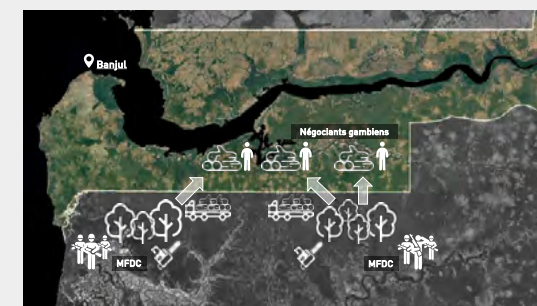
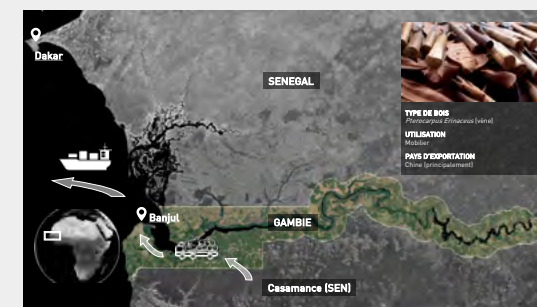
LE PARCOURS DU BOIS SÉNÉGALAIS

Au cours de son enquête à la frontière entre la Gambie et la Casamance, TRIAL International a pu retracer la chaîne d'approvisionnement du commerce du bois de rose, depuis la forêt contrôlée par le MFDC en Casamance jusqu'au port de Banjul, où le bois était exporté.

Le bois de rose était abattu en Casamance avec le soutien du MFDC. En permettant sa coupe et délivrant des autorisations de transport, le groupe armé collectait ainsi des « redevances » – lorsqu'il n'était pas directement engagé dans le commerce. Le récent documentaire de la BBC, *The Trees that Bleed: How rosewood is smuggled from Senegal into Gambia*, montre clairement le rôle du MFDC dans le commerce du bois.

Les négociants acheminaient ensuite le bois vers la Gambie via un réseau de petites routes échappant au contrôle des douanes. De l'autre côté de la frontière, le bois est entreposé et vendu par les négociants gambiens. Des convois de camions les amènent ensuite jusqu'à l'unique poste de contrôle, situé à **Mandina Ba**, sur la route de la capitale, Banjul. Le poste regroupe les douanes, le service des forêts, les autorités fiscales, ainsi qu'un agent de Westwood qui percevait les redevances. Toutes les cargaisons y reçoivent un sceau du gouvernement gambien avant de poursuivre leur route vers le port. Leur origine sénégalaise est brouillée à partir de ce point.

Dans le port de Banjul, les troncs sont conditionnés par la société Westwood dans des containers, puis chargés sur des cargos à destination de la Chine, pour l'écrasante majorité. Entre mi-2014 et début 2017, Westwood était la seule entreprise autorisée à exporter du bois de rose de Gambie. |

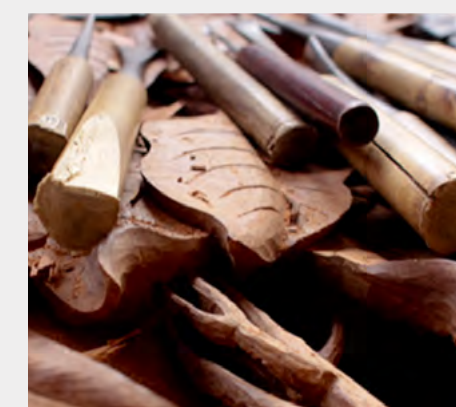


Le poste de Mandina Ba est un passage obligé pour toutes les marchandises à destination de la capitale gambienne.
© TRIAL International / Montse Ferrer

« L'IVOIRE DE LA FORÊT »

Le bois de rose – ou vène – englobe plusieurs espèces dont le *Pterocarpus erinaceus*. Il se caractérise par sa texture grasse, sa couleur allant du rouge foncé au brun-violet et par ses couches de résine noires. Outre son utilisation locale pour ses propriétés médicinales, le pâturage des animaux, l'artisanat, l'ébénisterie et le charbon de bois, il est progressivement devenu prisé pour ses attributs décoratifs.

La Chine est le principal importateur de bois de rose. En 15 ans, le volume de ses importations est passé de 200 000 m³ à plus de 1.1 millions de m³ en 2017. Jusqu'en 2009, le pays importait entre 70 % et 90 % de vène depuis l'Asie du Sud-Est. Mais à partir de 2010, les importations de bois en provenance d'Afrique de l'Ouest ont progressivement augmenté, jusqu'à représenter plus de trois quarts des importations en 2016. |





TRIAL
International

**Rue de Lyon 95
1203 Genève
Suisse**

t +41 22 321 61 10

m +41 79 192 37 44

media@trialinternational.org

 **@trial**

www.trialinternational.org

TRIAL International aimerait remercier les personnes et organisations suivantes pour leur aide précieuse:

**Alex Walters | eyeWitness | Rebecca Fleming | the International Human Rights Clinic de la Santa Clara School of Law |
Transparent World | ainsi que les activistes courageux qui ont choisi de rester anonymes.**